

***Présentation budgétaire***  
***Année 2011***

**Le 3 décembre 2010**



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

## ***Présentation budgétaire***

***Année 2011***

**Le 3 décembre 2010**



1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : (514) 872-3568  
Télécopieur : (514) 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

## ***Mot de la présidente***

En 2010, l'Office a reçu huit mandats de consultation publique. Cinq ont fait l'objet d'activités publiques auxquelles ont participé près de 2 000 montréalais et montréalaises. Quatre de ces mandats lui ont été attribués par le Conseil municipal en vertu de l'article 89, de la Charte et un par le Comité exécutif (voir tableau page 4), en vertu de l'article 83. Douze dossiers avaient fait l'objet de consultations en 2009.

Dans les trois autres cas (voir le tableau de la page 4), le mandat a été donné à l'Office par le comité exécutif en juin 2010, mais les instances de la Ville responsables de ces dossiers ont jugé, à l'automne, que les projets à examiner n'étaient pas suffisamment avancés pour que la consultation se fasse en 2010. L'équipe de l'Office s'est tout de même mis au travail et a effectué des travaux de recherche documentaire et d'analyse des contextes en préparation des consultations prévues pour le début de 2011.

Par ailleurs, en plus des consultations, nous avons réalisé des activités en réponse au volet de notre mandat corporatif prévu à l'article 83.1 de la Charte. Cet article stipule que l'Office doit proposer des règles pour assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces. Nous avons donc tenu en juin un colloque d'une journée sur la consultation publique sur les grands projets mettant en relief des expériences d'ici et d'ailleurs. Les contributions remarquées de M. Gérard Claisse, adjoint au maire de la Ville de Lyon et de plusieurs promoteurs québécois se sont avérées très utiles pour les participants.

L'Office a également publié un premier bilan analytique (2006 et 2009) des résultats des débats publics tenus sous sa gouverne, autour de trois grandes valeurs partagées par les montréalais : la solidarité, la convivialité et la cohérence. Ce bilan ainsi qu'une présentation de cinq processus de consultation tenus sur des grands projets dans cinq villes-phares ont été regroupés dans un deuxième « Cahiers de l'Office » lancé à l'occasion du colloque. Un troisième cahier tenant lieu d'Actes du colloque de juin sera publié avant la fin de l'année.

En 2010 notre site internet a aussi fait peau neuve. Il s'agit d'un site très fréquenté et qui est un des principaux outils de diffusion de la documentation relative aux projets soumis à la consultation publique. De plus, nous avons développé de nouveaux outils de communication, toujours dans la perspective de faire mieux connaître l'Office et son mandat.

L'Office a été en mesure de remplir tous ses mandats à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire allouée soit 1,762 M \$ et nous devrions terminer 2010 avec un surplus d'environ 250 K. On se souviendra que lors de la présentation budgétaire 2009, nous

avons indiqué que le budget actuel, qui est inchangé depuis le début des activités de l'Office en 2002-2003, permettait de réaliser plus ou moins neuf consultations et que des sommes supplémentaires étaient requises pour les dossiers au-delà de ce nombre. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé en 2009 alors que nous avons demandé et reçu 250 K \$ pour être en mesure de compléter les douze dossiers pour lesquels nous avons été mandatés. Cette situation ne s'est pas reproduite en 2010. En conséquence, nous avons dépensé un demi million de dollars de moins en 2010 qu'en 2009.

L'enveloppe budgétaire actuelle nous permettra en 2011 de réaliser environ neuf mandats de consultation. Trois dossiers qui devaient être réalisés en 2010 ont été reportés en 2011. Si le nombre de mandats s'avérait plus élevé, nous pourrions devoir faire une demande de crédits supplémentaires comme nous l'avons fait en 2009.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Louise Roy". The signature is fluid and cursive, with the first name "Louise" written in a larger, more prominent script than the last name "Roy".

## **Mission et principales activités**

*L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal.* Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le Conseil municipal ou le Comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

## **Organigramme et structure administrative**

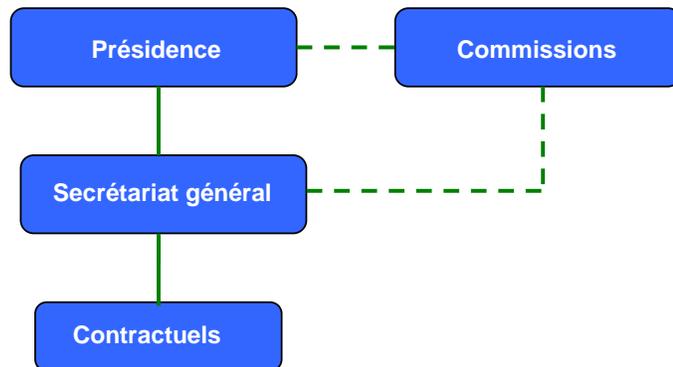
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le Conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres ad hoc qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires ad hoc sont actuellement au nombre de 28. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le Comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



## Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1. De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
  - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
3. de tenir, sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 des modifications à la Charte qui élargissent les cas dans lesquels le recours à l'Office est possible. En effet, il est maintenant prévu que, pour des modifications au plan d'urbanisme initiées par le Conseil municipal, les consultations se font par l'OCPM.

## Mandats de consultation

### Office de consultation publique de Montréal – 2010

Arrondissement	Date du mandat	Projet	Dates de consultation
Ville-Marie	17 juin 2009	Projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Avant-projet détaillé – phase 1)	24 et 26 novembre, 1er et 2 décembre 2009, 12-13 et 18-19 janvier 2010
Villeray –Saint-Michel – Parc Extension	22 avril 2010	Projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada	18 mai et 15 juin 2010
Ville-Marie	7 juillet 2010	Programme particulier d'urbanisme du quartier Ste-Marie	À venir
Ville-Marie	7 juillet 2010	Programme particulier d'urbanisme du quartier des Grands Jardins	À venir
Ville-Marie	7 juillet 2010	Énoncé d'aménagement de la portion du centre-ville située dans l'arrondissement Ville-Marie	À venir
Toute la ville	7 juillet 2010	Révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités	15-16-17 novembre 2010 et 13-14-15 décembre 2010
Rosemont – Petite-Patrie	24 août 2010	Projet immobilier sur le site de l'ancienne usine de Norampac	14 septembre et 12 octobre 2010
Villeray – Saint-Michel – Parc Extension	13 octobre 2010	Projet de règlement PM 10-003 autorisant la <i>Transformation en condominiums de l'édifice du 7400 boulevard Saint-Laurent.</i>	15 novembre et 8 décembre 2010

Toute la documentation pertinente aux consultations, incluant les rapports des commissaires, est disponible sur le site de l'OCPM au : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## Budget

Le nombre des consultations confiées à l'Office par le Conseil municipal et le Comité exécutif est laissé à la discrétion de ces deux instances. Il est donc difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des consultations qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2011. Nous savons cependant déjà que trois dossiers qui nous ont été confiés en 2010 devront faire l'objet de consultations en 2011.

Le budget de l'OCPM est voté par le Conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office est d'environ 1 750 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et était fixé à 1 762 000 \$ en 2010. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ était disponible pour les frais directs des audiences publiques (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.). Le même budget est reconduit pour 2011. Ces sommes devaient permettre la réalisation de consultations pour plus ou moins neuf dossiers.

## Évolution budgétaire 2008-2011

---

### 2008

Budget accordé	1 742 000 \$
<b>Réel au 31 décembre</b>	<b>1 798 000 \$</b>

### 2009

Budget accordé	1 753 000 \$	
<b>+ crédits supplémentaires</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>: 2 003 000 \$</b>
<b>Réel au 31 décembre</b>	<b>1 997 000 \$</b>	

### 2010

Budget accordé	1 762 000 \$
<b>Estimé des dépenses</b>	<b>1 510 000 \$</b>

### 2011

Budget prévu	1 762 000 \$
<b>Estimé des dépenses</b>	<b>1 762 000 \$</b>

## ADDENDA

---

### Évolution budgétaire 2008 - 2011 par catégorie

			Estimé	Prévisions
	2008	2009	2010	2011
Rémunération	593 000 \$	602 000 \$	545 000 \$	550 000 \$
Avantages sociaux	82 000 \$	83 000 \$	110 000 \$	110 000 \$
Transports et comm.	146 000 \$	182 000 \$	95 000 \$	187 000 \$
Services prof. & adm.	706 000 \$	837 000 \$	480 000 \$	620 000 \$
Location et entretien	248 000 \$	272 000 \$	265 000 \$	270 000 \$
Biens non durables	23 000 \$	21 000 \$	15 000 \$	25 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 798 000 \$</b>	<b>1 997 000 \$</b>	<b>1 510 000 \$</b>	<b>1 762 000 \$</b>
Autorisé en début d'année	1 733 000 \$	1 742 000 \$	1 762 000 \$	1 762 000 \$

Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, bureau 1414  
14<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray  
Secrétaire général  
Courriel : [ldoray@ville.montreal.qc.ca](mailto:ldoray@ville.montreal.qc.ca)